



## Pour la RECONNAISSANCE de vos métiers !

L'Assistant Maternel est conscient des responsabilités qui lui incombent pour pouvoir exercer son métier de professionnel de la petite enfance. Sa profession repose sur une relation Assistant Maternel, Parent et Services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

La **CFTC** reconnaît qu'être assistant maternel, c'est à la fois avoir des compétences diversifiées (travailler seul à son domicile nécessite autonomie et organisation) mais aussi rigueur et responsabilité. Pour la **CFTC**, ce métier exigeant et contraignant mérite d'être reconnu à sa juste valeur sociale.

## Pour le RESPECT !



La **CFTC** déplore l'augmentation des contrats de travail précaires, des accueils atypiques avec des horaires irréguliers ou décalés, le non-respect des textes encadrants ce métier (convention collective...).

La **CFTC** constate des entorses aux obligations et devoirs des employeurs : non-respect du contrat de travail, retard de versement de salaires, mépris de la vie

personnelle des assistants maternels. En cas de litige et même après avoir obtenu un jugement favorable les sommes sont difficiles à obtenir. La **CFTC** exige la mise en place de mesures permettant le recouvrement des sommes dues !

La **CFTC** est à l'écoute des Assistants Maternels, les accompagne et les informe quotidiennement sur leurs droits et devoirs liés à leur profession.



## Défendons votre QUALITÉ DE VIE !

La **CFTC** se bat pour un plus grand respect des temps de vie de chacun (Vie Personnelle / Vie Professionnelle), le droit à la formation tout au long de la vie. La **CFTC** demande, par ailleurs, un réel suivi médical professionnel pour garantir votre santé au travail.

La **CFTC** s'engage, depuis toujours, à faire entendre au niveau local ET national, toutes les problématiques rencontrées par les Assistants Maternels lors de leur activité professionnelle hors norme.

## La CFTC avec VOUS



La **CFTC** revendique la reconnaissance de l'accueil individuel des enfants. La **CFTC**, pour qui la famille occupe une place importante, reconnaît votre rôle fondamental au sein de notre société et dans l'épanouissement des enfants qui vous sont confiés.

Assistants maternels, des représentants

**CFTC** sont disponibles pour défendre vos droits. Ces femmes et ces hommes font preuve de ténacité et de bienveillance. Ils disposent, surtout, de solides compétences juridiques car ils sont formés pour vous accompagner et mettre à disposition des outils essentiels à l'exercice de votre métier (fiche outils, convention collective, conseil technique, ...).



<https://www.cftc-santesociaux.fr/assmats/>



La CFTC a négociée, en 2005,  
**la convention  
collective nationale**  
des Assistants Maternels  
salariés du particulier employeur.



**Plus de 300 000  
Assistants Maternels**  
agrés du particulier employeur exercent  
ce métier en France.  
Soyez forts avec la CFTC !



**Une 100aine de réunions  
d'information**  
à destination des Assistants Maternels  
organisées dans toute la France par la  
CFTC depuis 2016.



La CFTC accompagne  
**tous les jours**  
les Assistants Maternels,  
les conseille et les défend  
dans l'exercice de leur profession.

